

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19.02.2024

### Procès-verbal

#### PRÉSENTS :

Mme Alice LEEUWERCK, Bourgmestre-Présidente ;  
Mmes Marie-Eve DESBUQUOIT, Clémentine VANDENBROUCKE, MM. Didier SOETE, Jean-Jacques PIETERS et Philippe MOUTON, Échevins ;  
Mme Chantal BERTOUILLE, MM. José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, André GOBEYN, Frank EFESOTTI, Didier VANDESKELDE, Gael OOGHE, Mmes Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Peggy DELBECQUE, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, M. Jean-Baptiste LINDEBOOM, Mmes Johanna MOENECLAAY, Florence DEKIMPE, MM. David WERQUIN et Jean-Baptiste RAMON, Conseillers Communaux ;  
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

-----

Madame Sylvie VANCRAEYNEST, Conseillère Communale, est excusée.

Monsieur David KYRIAKIDIS est absent.

Le Conseil Communal se réunit dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Comines. La séance est également mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

La séance est ouverte à 20.10 heures sous la présidence de Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 09.02.2024.

-----

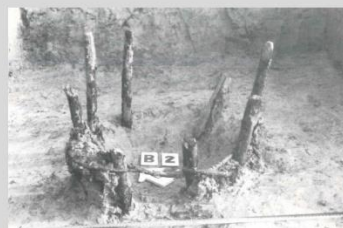
Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

**ECOLO – M.C.I – ENSEMBLE – ACTION - P.S.**

-----

Madame la Présidente invite l'assemblée à prendre connaissance de la grande histoire locale de l'entité et plus précisément de la découverte, en février 1978, d'un puits gallo-romain dans les trous des briqueteries de Ploegsteert, ce qu'elle fait à l'aide de la slide suivante :

## Petites et grandes histoires locales. "Un jour dans l'histoire de Comines-Warneton"



Février 1978



**1<sup>er</sup> objet : Conseil Communal des Enfants. Présentation des activités et des projets pour l'année 2024. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte des activités et des projets présentés par le Conseil Communal des Enfants pour l'année 2024.

Elle invite les membres du Conseil Communal des Enfants à présenter leurs projets, ce qu'ils font à l'aide des slides suivantes :

## Conseil communal des enfants de Comines-Warneton

2023-2025 (mandat de 2ans)

Présentation au Conseil communal du 19 février 2024



Nous sommes un groupe de 12 enfants  
avec des idées plein la tête !  
Durant les réunions, nous travaillons sur  
des thèmes qui nous tiennent à cœur et qui  
pourront servir notre belle entité.

**Nos projets et  
activités 2024**



# Février 2024

Journée intergénérationnelle à Bruxelles  
Le 13 février 2024

## AU PROGRAMME

- Visite guidée par Madame la Bourgmestre au MOOF (musée des figurines de la BD)
- Visite guidée du Parlement fédéral
- Parcours BD dans le centre historique

En collaboration avec le Conseil Consultatif Communal des Aînés



Au total, nous étions 51 participants toutes générations confondues !

# Mars 2024



**Opération BE WAPP - Ramassage de déchets**  
avec les enfants de "Tous Egaux Sport"  
Organisation d'une action de ramassage de déchets  
En collaboration avec les agents constatateurs environnementaux



**Aide lors de la chasse aux oeufs**  
au parc des Près de la Lys  
En collaboration avec le service festivités

# Avril 2024



**Défilé pour le Week-end Solidaire**  
Sensibilisation à la précarité et au handicap  
En collaboration avec le CPAS et le Plan de cohésion sociale



**Policier d'un jour**  
Les enfants deviennent policiers devant leur école et sensibilisent les citoyens à la sécurité routière  
En collaboration avec la Zone de Police de Comines-Warneton



# Mai 2024



## Activité intergénérationnelle (1ère partie)

Composition florale avec les résidents du home Paul Demade et les enfants de "Tous Egaux Sport"

En collaboration avec le CPAS



## Places prioritaires

Pour les personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, personnes âgées,...

ON VOUS PARLE DE CE PROJET MAINTENANT

## Projet places prioritaires

Ce projet représente notre envie de sensibiliser la population aux personnes à mobilité réduite, aux femmes enceintes, aux personnes âgées.

L'idée: mettre en évidence le mobilier urbain avec des stickers

Budget pris en charge par le financement accordé au CCE.



## Qu'en pensez-vous?

Madame la Présidente félicite les enfants pour leur exercice de prise de parole et propose que chaque groupe politique, dans l'ordre du tirage au sort effectué en début de séance, rende un avis sur le projet présenté.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, précise que le groupe ECOLO marque son accord sur cette proposition.

Monsieur Philippe MOUTON, Échevin, félicite les jeunes Conseillers pour toutes les activités auxquelles ils participent et notamment dans le cadre du rassemblement des générations.

Madame Florence DEKIMPE, Conseillère Communale, félicite également les enfants et précise que le groupe MCI marque son accord sur ce projet.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, remercie les enfants ainsi que le personnel communal qui les encadre pour leurs investissements, qu'il invite à poursuivre. Il précise que le groupe ENSEMBLE marque son accord sur cette proposition.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, indique que le groupe ACTION marque son accord sur cette proposition.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, félicite à son tour les enfants, estime qu'il s'agit d'une belle idée et décide de marquer son accord sur cette proposition.

Les membres du Conseil Communal des Enfants poursuivent leur présentation de leurs projets pour l'année 2024 à l'aide des slides suivantes :

## Jun 2024

---



### Escape game

Création d'un grand jeu familial lors de l'inauguration du parc des Près de la Lys.



## Juillet 2024

---



### Collaboration transfrontalière (1ère partie)

Après-midi rencontre ludique et pédagogique avec les membres du Conseil municipal des jeunes de Nieppe



# Septembre 2024



## Collaboration transfrontalière (2ème partie) sur le Devoir de Mémoire

Visite de l'exposition "Plus jamais ça" à Liège qui retrace l'une des pages les plus sombres de notre Histoire : la Seconde Guerre mondiale, la montée du nazisme et les camps de concentration et d'extermination. Avec le Conseil municipal des enfants de Nieppe



## Activité intergénérationnelle (2ème partie)

Au home Paul Demade  
En collaboration avec le CPAS et le Plan de cohésion sociale



# Octobre 2024



## Election des nouveaux membres du Conseil communal des enfants

Le groupe s'agrandit, nous serons une vingtaine de conseillers!

# Devoir de Mémoire



## Commémorations patriotiques

En tant que jeunes conseillers élus, il est important de montrer l'exemple en rendant hommage aux anciens qui ont contribué, par leurs actions, à la préservation des libertés dont nous jouissons aujourd'hui.



## Et aussi de nombreuses réunions durant l'année...





**Merci de  
votre  
attention**

A bientôt...

Madame la Présidente remercie les enfants ainsi que les accompagnatrices pour le travail effectué.

**2<sup>e</sup> objet : Service des Gardiens de la Paix. Présentation du service et des missions. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre connaissance des missions et tâches effectuées par le service des Gardiens de la Paix.

Elle invite Monsieur Pierre BOCQUART à présenter le service et ses missions, ce qu'il fait à l'aide des slides suivantes :

**Rapport d'activités 2023**

**Service des Gardiens de la Paix.**

Nous sommes les yeux bienveillants de nos concitoyens...

## Sommaire

- 1. Historique
- 2. Autorisations communales
- 3. Zone Bleue
- 4. Règlement Général de Police
- 5. Campagnes de Prévention
- 6. Services d'Ordre
- 7. Sécurité et prévention
- 8. Cellule ADEVE
- 9. Et aussi...
- 10. Plan d'action 2020



### 1. Historique



- 15 mai 2007 – La loi sur les Gardiens de la Paix est votée au niveau national.
- 22 septembre 2008 – Le Conseil Communal de Comines-Warneton décide de créer un service de Gardiens de la Paix. (2 agents)  
Objectifs : accroître le sentiment de sécurité sur le territoire de Comines-Warneton, prévenir les nuisances publiques et la criminalité.
- 1er juin 2010 – Mise en application du Règlement Général de Police (R.G.P.).
- 2013 – 3ème agent engagé.
- 5 mai 2014 – 4 agents temps plein sont actifs dans l'entité de Comines-Warneton. Leur bureau se trouve au commissariat de Police de Comines. Tous sont des agents constatateurs.





Les gardiens de la paix constatateurs. (répression)

Après avoir suivi une formation spécifique, ces Gardiens de la Paix deviennent habilités à **constater les infractions au Règlement Général de Police** dans le domaine de la propreté et de la sécurité publique et aux ordonnances communales, notamment la redevance zone bleue. Ces constats donnent lieu à des **sanctions administratives infligées par un Fonctionnaire Sanctionnateur désigné par la province du Hainaut.**

Où peuvent-ils intervenir ?

Les Gardiens de la Paix exercent leurs fonctions exclusivement sur le territoire de Comines-Warneton, sur la voie publique et dans les lieux publics.

## 1. Autorisations Communales :

Le service a traité via demande en ligne :

- **1555** demandes en 2023. (1248 en 2022)
- **1186** (demandes simples travaux) / 369 multiples (événements)



Demandes		Général				Ar. de Pol		Bâtiments		Recette		Ad eve		DOL		Agix		CE		Dépôt		Stéphane/Christiane		Bourgeoisie	
N° 132	Nom	Ordre	RECHERCHER																						
Docuser n°1329	Comité de la Bataille du Canal	FRANÇOIS MARCEL BÉRIU	16/12/2018	16/12/2018	16/12/2018																				

## 2. Zone Bleue

### Les chiffres en 2022 :

- 98 passages (43 à Comines et 55 au Bizet) ;
- 1323 infractions ; (486 à Comines et 837 au Bizet)
- 110 en moyenne par mois.
- 13 infractions en moyenne par passage ;




### Les chiffres en 2023 :

- 101 passages (53 à Comines et 48 au Bizet) ;
- 1521 infractions ; (732 à Comines et 789 au Bizet)
- 126 en moyenne par mois.
- 15 infractions en moyenne par passage ;


Dans l'entité de Comines-Warneton, les durées de stationnement en zone bleue sont de 1h30 au maximum.

Les jours d'application sont du lundi au vendredi à Comines et du lundi au dimanche au Bizet (les informations complémentaires sont indiquées sous les sous-panneaux en fonction des endroits).  
Les emplacements Shop and Go sont eux de 30 minutes à Comines, Bas-Warneton, Le Bizet et à Warneton.


**Disque autorisé :**



**Disque non-autorisé :**



Le début et la fin de la zone bleue sont représentés par les panneaux suivants :



Une fois que vous croisez le panneau « début de zone », la réglementation des zones bleues s'applique. Il ne doit donc pas y avoir un panneau à chaque entrée de rue.

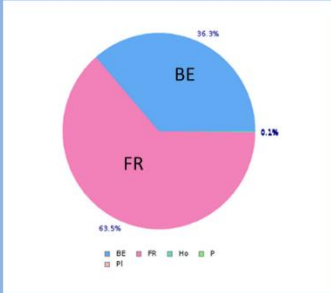
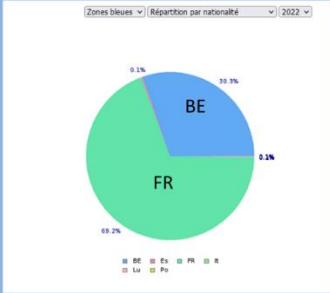
**Les 3 règles suivantes sont également d'application sur notre territoire :**

1. Une fois la durée maximale de stationnement atteinte, vous devez libérer votre emplacement de stationnement. Vous ne pouvez donc pas rester à la même place en modifiant juste l'heure de votre disque car cela constitue une infraction pénale du 1<sup>er</sup> degré (= 58€).
2. Le disque doit être posé sur la face interne du pare-brise ou sur la partie avant du véhicule. Les indications de celui-ci doivent être visible de l'extérieur du véhicule.
3. Les PMR ne doivent pas mettre de disque mais la carte PMR.

Les chiffres par nationalité :

2022

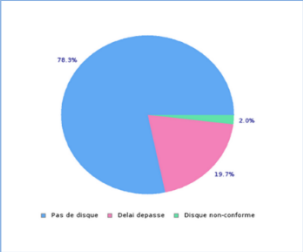
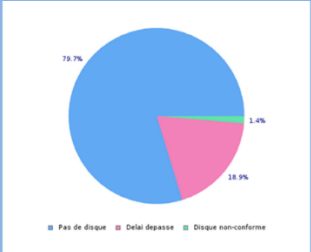
2023



Les chiffres par motif d'infraction :

2022

2023



## Shop and Go

En 2022 : **22** infractions

12 à Comines

10 à Le Bizet

En 2023 : **30** infractions

16 à Comines

14 à Le Bizet



## Situations problématiques 2023 :

Comportements inciviques : **64**

Plainte pour faits d'outrages : **0**



## Nos observations - remarques :

- Depuis la réduction de la zone bleue à Le Bizet; les riverains de la rue du Touquet, de la rue d'Armentières, de la place du marché et de la rue des 3 Evêchés semblent satisfaits.
  - Le parking sentier de Gand est fortement utilisé depuis la démolition du café « Sunlight ». Désormais touristes et riverains s'y garent puisqu'il est plus sécurisé du fait qu'il soit visible. Il s'agit maintenant d'un vrai parking de délestage visible et hors zone bleue.
  - Depuis son instauration en 2016, nous pensons que les « habitués » (riverains et touristes réguliers) ont pris le pli de placer un disque lorsqu'ils viennent dans les centres-villes.
  - Ces 3 mesures mesures/remarques couplées ont permises de réduire le nombre d'infraction de +-43% depuis 2019.
  - La place du Marché reste toujours peu respectée ;
  - La rotation des shop and go fonctionne et est respectée (mesure positive!)
- La mise en place des stickers au Bizet n'est toujours pas effective. En 2024 Le SIDECC relancera le projet.



## Evolution des infractions

2019 :2671  
2020: 1376 (covid)  
2021: 999 (covid)  
2022: 1323 (réduction zone bleue+ nouveau parking)  
2023: 1521



## 3. Règlement Général de Police

### A) Prévention : courriers préventifs:337

- Art 126 - Entretien du trottoir ;
- Art 160 - Entretien de terrains non-bâti.
- Art 43 - Taille, élagage et émondage des plantations ;
- Art 125 - Nettoyage de la voirie ;
- Art 31 - Obligations en cas de chute de neige ;
- Art 129 - Carcasses ;
- Art 106 - Animaux errants ou sauvages ;



## 3. Règlement Général de Police

### B) Répression :

- **50 Comptes-Rendus Administratifs en 2023 (SAC) ; 15%**

- Arrêt et stationnement ;
- Entretien du trottoir ;
- Affichage publicitaire ;
- Entretien terrain non bâti ;
- Fléchage occasionnel non-retiré.



Rappel cheminement: Sanction administrative communale sur base du Règlement général de Police et Zone bleue

**Pv SAC RGP:**

Constat de l'infraction

Rédaction du CRA

Envoi du CRA au sanctionnateur provincial

Le Sanctionnateur notifie l'infraction au contrevenant par courrier et donne un délai pour la défense ( 10 jours )

Dans un délai de 6 mois +/- notification de l'amende: sanction (de 25 à 100.000 €) ou un avertissement.

**PV zone bleue:**

Constat

Recherche du contrevenant via la DIV

Encodage des coordonnées du contrevenant

Envoi au service taxe pour enrôlement

Passage au Collège Echevinal

Envoi de la redevance au contrevenant

4. Services d'ordre (33) : 2023

01/02 : Last Post ;	21/07 : Fête des Marmousets ;	20/09 : Cross;
09/03 : Marche du Télévie ;	21/07 : Fête Nationale ;	05/10 : Jogging de la Hutte ;
30/03 : Gand-Wevelgem amateurs ;	26/07 : Course Ste-Anne ;	13/10 : Fête des Louches ;
31/03 : Gand-Wevelgem ;	02 et 03/08 : Comines-Les-Bains ;	25/10 : Cortège d'Halloween (Comines) ;
20/04 : Cross ;	25/08 : Jogging des 5 Chemins ;	31/10 : Cortège d'Halloween (Bizet) ;
22/04 : Course Armentéroise ;	25/08 : Old-Timer Rotary ;	11/11 : MTO Course du Souvenir ;
25/04 : Anzac Day ;	31/08 : Beau Vélo de Ravel ;	27/11 : Mise en place du sapin de Comines ;
17/06 : Marche « Le Village » ;	01/09 : Speedway ;	07/12 : Cortège des Mountches ;
21/06 : Festival « J'veux du Soleil » ;	07/09 : Pink Day ;	13/12 : Jogging des pères Noël ;
23/06 : Bénédiction des véhicules ;	15/09 : GP Messines ;	14/12 : Marché de Noël à Comines ;



## 6. Campagnes de prévention.

\* Cambriolages dans les habitations : « 1 jour sans » :

\* Campagnes Canicule - Grand Froid ;

\* Prévention vol dans les cimetières ;

\* Vols à la Ruse.

\* Stand semaine du handicap

\* Stand semaine de la mobilité

\* Objectif zéro mégot

- Tracts
- Cendriers de poche
- En ville et dans les évènements



## 7. Sécurité et prévention

\* Présence lors du curage des avaloirs ;

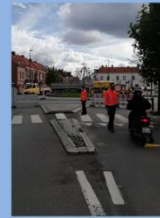
\* Surveillants habilités (remplacement absences) ;

\* Mise en place du système « Blackcat » analyseur de trafic (41 poses, statistiques) ;

\* Distribution d'éthylotests ( marché de Noel et fête de la bière)

\* Radars pédagogiques ( statistiques et programmation)

\* Présence lors de travaux importants ;



## 8. Cellule Ad-Eve



Organisation, préparation et compte-rendu de 16 réunions en 2023

➤ 369 dossiers évoqués ;

## 9. Stagiaires

\* 7<sup>e</sup> Sécurité, accueil des stagiaires du CBL pour découverte du métier+jury



## 10. Mais encore...

\* Aménagements urbains **3 réunions techniques/ 184 demandes d'intervention**



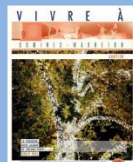
\* Arrêtés de Police : remplacement de la conseillère en mobilité, rédaction, rapport photo,...

\* Distributions de toutes-boîtes :



\* Parution d'article dans le V&C. (feu d'artifice, neige, rappel Zone bleue)

\* Comptage vélo PIWACY ( quand la machine ne saura jamais remplacer l'homme)



\* Création règlement bâches publicitaires



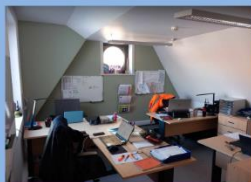
\* Organisation petit-déjeuner à destination des organisateurs d'évènement (x2)



\* Contrôle terrasse (2x par an) + gestion des dossiers+ rapport



\* Un déménagement



\* Obtention des cartes du ministère de l'intérieur



## 11. Plan d'action 2024

- Totem entrée de Ville
- RGP installation de panneaux « chien en laisse »
- Création d'une carte interactive à destination des touristes et des particuliers. (DEA, Boîtes à livres, borne réparation de vélo, borne recharge électrique, plaine de jeux...)
- Campagne PMR : « Parking Courtois » ;
- Mise à jour oriflamme et chevalet



## Questions et discussions diverses ?



Merci pour votre attention...

Madame la Présidente remercie le service des Gardiens de la Paix pour leur travail et en particulier pour leur grande proactivité.

Monsieur Philippe MOUTON, Échevin ayant notamment les Ressources Humaines dans ses attributions, se dit interpellé par les formes d'incivilités, allant jusqu'à des agressions verbales, subies par les Gardiens de la Paix. Il indique avoir récemment rencontré des membres du personnel communal travaillant principalement à l'extérieur – notamment des services « espaces verts », « agents de propreté/cimetières » et « voirie » – ayant subi le même type d'incivilités, ce qu'il trouve intolérable. Il souhaite rappeler à la population que le personnel communal mérite le respect et aimerait susciter une sympathie et une empathie envers le personnel.

Madame la Présidente précise que ces violences, verbales notamment, sont également rencontrées dans les services administratifs et que des menaces sont même proférées à l'égard des agents communaux ou même des mandataires. Elle indique qu'un citoyen mécontent a récemment cassé la porte de l'Hôtel de Ville. Elle tient à souligner les difficultés liées à la réalisation des missions pour lesquelles les mandataires ont été élus et remercie les services de police pour la sécurité apportée.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de corps de la Police Locale, rappelle que la Police Locale est à l'écoute du citoyen, des élus mais surtout des représentants d'une partie de l'autorité publique. Il rappelle que les « attaques » à l'encontre des représentants de l'autorité publique sont constitutifs d'une infraction et qu'un procès-verbal est rédigé dans ces cas-là puis transmis au Procureur du Roi. Il souligne le caractère intolérable de la violence verbale et de la violence physique à l'égard des fonctionnaires opérant des contrôles ou faisant de la prévention. Il rappelle enfin que les Gardiens de la Paix assurent la gestion de la sécurité, ce qui englobe le contrôle, la répression, mais aussi et surtout la prévention.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, s'interroge sur l'adéquation et la suffisance du matériel mis à disposition des agents du service des Gardiens de la Paix.

Monsieur Pierre BOCQUART précise que le matériel dont disposent les Gardiens de la Paix est suffisant et qu'ils reçoivent le soutien de la Ville. Il indique également qu'une réforme au niveau fédéral est en discussion afin d'équiper davantage les Gardiens de la Paix suite à diverses agressions physiques dans le pays.

Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment la Sécurité dans ses attributions, estime qu'il n'est pas normal qu'un agent communal subisse des agressions, qu'elles soient physiques ou verbales. Il rappelle que la violence verbale se passe également sur les réseaux sociaux devenus, selon, lui des



« cloaques vomitifs ». Il souhaite conscientiser la population sur l'importance des commentaires et communications placés sur les réseaux sociaux (fake news, etc).

**3<sup>e</sup> objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 22 voix pour, celles de Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Didier SOETE, Jean-Jacques PIETERS et Philippe MOUTON, Échevins, Madame Chantal BERTOUILLE, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, André GOBEYN, Frank EFESOTTI, Didier VANDESKELDE, Gael OOGHE, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Marion HOF, Peggy DELBECQUE, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Jean-Baptiste LINDEBOOM, Mesdames Johanna MOENECLAHEY, Florence DEKIMPE, Messieurs David WERQUIN et Jean-Baptiste RAMON, Conseillers Communaux, et 1 abstention, celle de Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevin, excusée lors de cette séance, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 22.01.2024 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

**4<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » 17.11.2023. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17 novembre 2023.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2023 du C.P.A.S. ;
2. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993 fixant les conditions et modalités de la concertation visées à l'article 26 §2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Social, modifiée par la loi du 5 août 1992, plus spécialement son article 7 ;*

*Vu le règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. » ;*

*Vu le procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » qui s'est tenue le 17.11.2023 rédigé comme suit :*

**COMITE DE CONCERTATION VILLE-C.P.A.S. DU 17 NOVEMBRE 2023**

**Présents :**

*Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre ;*

*Monsieur Didier SOETE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions ;*

*Monsieur Philippe MOUTON, Echevin ;*

*Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal ;*

*Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S. ;*

Madame HEYTE-STAMPER Carine, Membre du Bureau Permanent ;  
Monsieur COOL Venezia, Membre du Bureau Permanent ;  
Madame DEBRUYNE Myriam, Directrice Générale du C.P.A.S. ;  
Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière du C.P.A.S. ;  
Monsieur VANYSACKER Cédric, Directeur Général de la Ville.

Excusée :

Madame VANTORRE Christine, Membre du Bureau Permanent.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, assiste, comme invitée, à la réunion.

La séance se déroule dans la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville de Comines et est ouverte à 13h40.

Elle est présidée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre. Elle rappelle que la concertation du 09.11.2023 a fait l'objet d'un PV de carence, la délégation du C.P.A.S. n'étant pas en nombre utile.

Monsieur le Président répond que cette réunion avait été annulée précédemment par mail.

ORDRE DU JOUR :

**1. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2023 du C.P.A.S..**

Monsieur Didier SOETE souhaite obtenir quelques explications sur l'évolution du fonds de réserve ordinaire (F.R.O.). Il précise que le solde présumé de ce fonds après la M.B.2 est arrêté à 945.578,25 € et qu'au budget initial 2024, ce fonds est utilisé en totalité.

Monsieur Frédéric HALLEZ estime qu'il ne s'agit ici pas d'une réunion de concertation, mais d'une réunion « informelle » (parce que non convoquée dans les formes) et précise que la délégation du C.P.A.S. est présente de bonne foi ici pour répondre aux questions. Il précise que le budget 2024 a déjà fait l'objet d'une présentation lors d'une précédente réunion de concertation.

Madame Camille DE DEURWAERDER précise que :

- en M.B.2 2023, des recettes supplémentaires de l'ordre d'1 million d'€ ont été inscrites et que des dépenses supplémentaires (indexation des R.I.S., augmentation du nombre de bénéficiaires du R.I.S., indexations des salaires, inflation des prix, ...) ont été inscrites ;
- au budget initial 2024, si le F.R.O. est utilisé entièrement, c'est pour ne pas voir la dotation communale au C.P.A.S. être augmentée.

**2. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S..**

Monsieur Didier SOETE rappelle que lors de la 1<sup>ère</sup> concertation sur le C.P.A.S., le montant de la dotation communale 2024 était de 3.030.000 € et que suite à la demande de la Ville, celle-ci a été revue par le C.P.A.S. pour être fixée à 2.829.568,00 €. Il précise qu'il avait en effet été demandé de procéder en 2 étapes : d'abord limiter l'indexation à 2% et puis rectifier, au besoin, lors de la M.B.1.

Monsieur David KYRIAKIDIS entre en séance.

Madame Alice LEEUWERCK rappelle qu'elle avait fait application de l'article 33 bis de la Loi Organique des C.P.A.S. lors de la séance du Conseil de l'Action Sociale du 16.10.2023, mais que le Conseil de l'Action Sociale a quand même procédé au vote de ce point.

Monsieur Frédéric HALLEZ rappelle que les comités de concertation ne sont que des organes d'avis et que l'avis qui y est émis par la Ville n'est pas obligatoire. Il précise que la demande de la Ville de limiter à 2% l'indexation des salaires a été suivie par le C.P.A.S..

Monsieur Didier SOETE précise qu'en cas de « crise » en 2024, des dépenses supplémentaires seront prévues en M.B.1 2024, avec pour effet d'augmenter la dotation communale au C.P.A.S. et qu'au budget initial 2024 de la Ville, un montant de l'ordre de 2.679,568,00 € a été inscrit pour la dotation communale au C.P.A.S..

Monsieur Venezia COOL entre en séance.

Monsieur Frédéric HALLEZ précise que le budget 2024 ne comporte pas de création de nouveaux services ou d'engagement de personnel, rappelle que la précédente dotation communale a été réduite de 150.000 € et estime que la prochaine étape sera le licenciement de personnel.

Monsieur Didier SOETE demande de revoir à la baisse les dépenses ordinaires du C.P.A.S. et rappelle qu'historiquement, la dotation communale était trop haute.

Madame Camille DE DEURWAERDER s'interroge sur l'identification des crédits budgétaires à adapter.

Monsieur Frédéric HALLEZ insiste sur la nécessité de respecter le prescrit légal (intervention financière de la Ville pour le C.P.A.S.) et précise, en ce qui concerne l'importance de l'intervention de la dotation communale, que celle-ci n'est, au vu des communes et C.P.A.S. clusters, pas exagérée et que cet argument pourra au besoin être invoqué devant Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Il insiste également sur la diminution (de l'ordre de 7 %) des frais de fonctionnement et estime que des licenciements s'avèreront nécessaires. Madame Camille DE DEURWAERDER précise en ce qui concerne la recette de prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire, qu'elle est quasi-certaine que ce F.R.O. ne devrait pas être utilisé en totalité. Elle précise que si cette recette est inscrite au budget, elle n'est pas utilisée et que la non-inscription de cette recette ne permet pas de présenter un budget en équilibre, ce qui aurait pour effet d'augmenter la dotation communale au C.P.A.S..

Madame Myriam DEBRUYNE fait remarquer que lors de l'élaboration du budget, le Centre ne peut faire qu'avec les informations confirmées dont il dispose à ce moment-là.

Monsieur Didier SOETE s'interroge sur l'utilisation de l'intégralité du F.R.O. alors que les résultats (a priori favorables) des comptes 2023 seront intégrés lors de la M.B.1 2024 du C.P.A.S. et rappelle que la diminution - de l'ordre de 150.000 € - de la dotation communale pour l'exercice 2023 n'a pas mis à mal les missions du C.P.A.S..

Madame Camille DE DEURWAERDER s'interroge à nouveau sur l'identification des crédits budgétaires à adapter.

Monsieur Frédéric HALLEZ estime que le budget tel que voté par le Conseil de l'Action Sociale respecte le contenu des circulaires et instructions, que ce budget est un « bon budget » et que soit la Ville soit un autre organisme le validera. Il estime que le budget 2024 représente le rythme de croisière du C.P.A.S..

Monsieur Didier SOETE précise que ces budgets n'intègrent encore rien pour la mise en œuvre du dossier de la rénovation de l'ancien home « Sacré Cœur » de Ploegsteert, qu'aucun frais de gestion de cet immeuble n'a été prévu et que la mise en œuvre de ce projet entraînera nécessairement, pour les années à venir, une augmentation de la dotation communale.

Monsieur le Président lui répond que ce projet ne sera pas finalisé avant fin 2025 et que, par conséquent, il n'est pas cohérent de prévoir dès à présent des frais de gestion de ce bâtiment.

Clôture de la séance à 14h25.

Considérant que ce procès-verbal doit être communiqué au Conseil Communal ;

Pour la bonne règle et à l'unanimité ;

PREND ACTE du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 17 novembre 2023 et DÉCIDE de classer ce document au dossier ad hoc, dans les archives communales.

**5<sup>e</sup> objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 11.01.2024. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 11 janvier 2024.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S. ;
2. Divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993 fixant les conditions et modalités de la concertation visées à l'article 26 §2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Social, modifiée par la loi du 5 août 1992, plus spécialement son article 7 ;*

*Vu le règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. » ;*

*Vu le procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » qui s'est tenue le 11.01.2024 rédigé comme suit :*

#### **COMITE DE CONCERTATION VILLE-C.P.A.S. DU 11 JANVIER 2024**

##### Présents :

*Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre ;*

*Monsieur Didier SOETE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions ;*

*Monsieur Philippe MOUTON, Echevin ;*

*Monsieur David KYRIAKIDIS, Conseiller Communal ;*

*Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S. ;*

*Madame Carine HEYTE-STAMPER, Membre du Bureau Permanent ;*

*Monsieur Venezia COOL, Membre du Bureau Permanent ;*

*Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice Générale du C.P.A.S. ;*

*Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière du C.P.A.S. ;*

*Monsieur Cédric VANYSACKER, Directeur Général de la Ville.*

##### Excusée :

*Madame Christine VANTORRE, Membre du Bureau Permanent.*

*La séance se déroule dans la salle du Conseil de l'Action Sociale du C.P.A.S. est ouverte à 13h00.*

*Elle est présidée par Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du CPAS.*

##### ORDRE DU JOUR :

### **3. Budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S..**

*Monsieur Frédéric HALLEZ indique que la délibération du Conseil Communal de Comines-Warneton du 23 novembre 2023 décidant de ne pas approuver les budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024 du C.P.A.S. de Comines-Warneton a été approuvée par Arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2023.*

*Il convient donc pour le C.P.A.S. de présenter à nouveau les budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024.*

Par rapport au projet de budget qui était transmis aux membres du comité, il signale qu'hier, le Bureau du Plan a indiqué qu'il n'y aurait qu'une seule indexation en 2024, ce qui permet de gagner un montant de l'ordre de 240.000 € sur les frais de personnel, soit une indexation de 2% des frais de personnel (au lieu des 4% prévus dans la version initiale).

Il signale également que le solde du fonds de réserve ordinaire s'élèvera à 150.000 € et précise également qu'une subvention relative à l'accord non-marchand pour un montant de 112.000 € (voir courrier du 18.12.2023) a été inscrite en recettes.

Il précise dès lors que la dotation communale peut être fixée à 2.829.568 € (comme en 2022).

Monsieur Didier SOETE rappelle que la demande du Collège Échevinal était, depuis septembre 2023, d'avoir une dotation communale 2024 fixée à 2.679.568 € (comme en 2023).

Monsieur Frédéric HALLEZ précise qu'il est possible d'obtenir ce résultat si l'on utilise totalement le fonds de réserve ordinaire.

Monsieur Didier SOETE fait remarquer qu'avant 2022, il n'a jamais été fait usage du fonds de réserve ordinaire et que cette année 2024, la totalité du fonds de réserve ordinaire est utilisée. Il insiste sur le fait que depuis longtemps, le fonds de réserve ordinaire est inchangé et que tout à coup, il est réduit à zéro. Il souhaite savoir quels postes de dépenses exigent une telle utilisation du fonds de réserve ordinaire et attire l'attention des membres du comité sur le fait que rien n'est prévu pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de l'ancien home Sacré-Cœur de Ploegsteert.

Il souhaite savoir si une idée des comptes 2023 a déjà pu être arrêtée.

Monsieur Frédéric HALLEZ estime qu'il y a confusion entre le budget et les comptes et estime que l'on verra la situation aux comptes. Il précise que les autorités communales bloquent le dossier de la « maison des solidarités » et que dans le présent budget, aucune dépense n'est prévue pour ce projet.

Monsieur David KYRIAKIDIS entre en séance (13h20).

Monsieur Philippe MOUTON estime malsain d'insinuer que la Ville a « bloqué » le dossier de réhabilitation susvisé et dit regretter qu'il n'y ait eu ni demande d'avis préalable (DAP) sur le projet - qui ne comprend aucun volet « mobilité » - en amont ni concertation.

Monsieur Frédéric HALLEZ précise qu'il n'a jamais été invité au Collège Échevinal sur ce point pour une présentation et estime que les travaux de réhabilitation de la maison des solidarités auraient déjà dû être initiés.

Monsieur Didier SOETE précise que le permis d'urbanisme relève de la compétence non pas de la Ville, mais, s'agissant d'un permis « public », du Fonctionnaire Délégué, et regrette qu'aucune DAP n'ait été introduite. Il précise que comme la demande de permis a été introduite en juillet 2023, il est faux de dire que les travaux auraient dû commencer.

Monsieur Frédéric HALLEZ rappelle la proposition mise sur la table pour le budget 2024, à savoir une dotation communale fixée à 2.679.000 € avec un fonds de réserve ordinaire fixé à 0.

Monsieur Didier SOETE insiste sur le fait que le fonds de réserve ordinaire n'a jamais été utilisé jusqu'à présent, ce qui n'a pas empêché le C.P.A.S. de remplir ses missions légales, et attire l'attention des membres du comité sur le danger, pour les finances publiques, de l'utilisation intégrale du fonds de réserve ordinaire, ne laissant plus aucune marge de manœuvre. Il estime également qu'il appartient au C.P.A.S. de gérer de manière autonome son budget.

Madame Camille DE DEURWAERDER précise que de la même manière que le crédit spécial de recettes à la Ville permet à celle-ci d'équilibrer son budget, le fonds de réserve ordinaire est utilisé pour que le C.P.A.S. puisse présenter un budget à l'équilibre. Elle précise qu'il est encore un peu tôt pour se faire une idée précise des comptes 2023.

Accord sur les propositions de budgets 2024 du C.P.A.S. avec une dotation communale fixée à 2.679.568,00 €, avec utilisation intégrale du fonds de réserve ordinaire (FRO).

#### **4. Divers.**

##### **A.**

Monsieur Philippe MOUTON, Échevin ayant notamment les relations avec le C.P.A.S. dans ses attributions, informe les membres du comité de l'introduction par le Collège Échevinal d'un recours auprès du Gouverneur de la Province du Hainaut à l'encontre d'une décision du Conseil de l'Action Sociale, d'une part, annulant une attribution de marché à un

adjudicataire et, d'autre part, désignant un nouvel adjudicataire. Il précise que cette décision était prise en vue d'éviter que le C.P.A.S. ne soit lésé financièrement dans ce marché.

Madame la Directrice Générale du C.P.A.S. regrette que les pièces du dossier n'aient pas été sollicitées par les services de la Ville et s'interroge sur la solution apportée à cette problématique. Elle précise qu'en partant de l'hypothèse d'un contrat conclu avec l'entreprise initialement désignée, des mesures dites d'office auraient dû être mises en place, ce qu'il n'est plus possible de faire en l'état actuel.

Monsieur le Directeur Général de la Ville précise que le recours introduit par le Collège Échevinal à l'encontre de la délibération susvisée peut être retiré en cas de modification de la décision du Conseil de l'Action Sociale. Il précise avoir appelé les services du C.P.A.S. sur le sujet, avoir eu un échange sur le sujet et attire l'attention des membres du comité sur l'impossibilité réglementaire pour la tutelle de 1<sup>ère</sup> ligne « Ville » de solliciter la communication de pièces, contrairement - et de manière assez paradoxale - à ce que les services du Gouverneur sont autorisés à faire.

Monsieur Frédéric HALLEZ estime qu'il y a maintenant lieu de voir comment les services du Gouverneur se positionneront et espère que ce problème que ce dossier ne sera pas coûteux pour le C.P.A.S..

## **B.**

Madame Alice LEEUWERCK souhaite savoir si, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme et afin que le Collège Échevinal puisse se réunir et se prononcer en toute connaissance de cause sur les plans modificatifs introduits, des contacts ont été pris avec l'auteur de projet désigné en vue de la réhabilitation de l'ancien home Sacré-Cœur de Ploegsteert en vue de l'organisation d'une séance de visio dans les plus brefs délais.

Des contacts sont pris immédiatement en vue de la fixation d'une réunion.

Clôture de la séance à 13h50.

Considérant que ce procès-verbal doit être communiqué au Conseil Communal ;

Pour la bonne règle et à l'unanimité ;

PREND ACTE du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 11 janvier 2024 et DÉCIDE de classer ce document au dossier ad hoc, dans les archives communales.

## **6<sup>e</sup> objet : C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2024. Approbation. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2024, arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 23 janvier 2024 et parvenus le 26 janvier à l'Hôtel de Ville.

Elle invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces budgets, ce qu'il fait à l'aide des slides suivantes :

# BUDGET 2024

CONSEIL COMMUNAL  
19/02/2024



## CONTEXTE CPAS

- 20/03/19 - Déclaration de Politique Sociale
- Programme Stratégique Transversal 2019 - 2025



## CONTEXTE FINANCIER

- 31/08/23 - Circulaire relative à l'élaboration des budgets 2024 des communes de la Région Wallonne
- 11/09/23 - Recommandation du CE
  - Respecter les prescrits de la circulaire
  - Elaborer le budget initial avec la même dotation de 2023 (soit 150.000€ de moins qu'en 2022)
- Comité de direction CPAS
- 28/09/23 - Budget provisoire au Bureau Permanent



## CONTEXTE LOCAL

- 03/10/23 - Comité de concertation Ville/CPAS
  - Salaires → indexation de 2%
- 16/10/2023 – Conseil de l'Action Sociale
  - Approbation du budget 2024
- 06/11/2023 – Conseil Communal
  - Point en urgence
  - Point reporté
- 16/11/2023 – Comité de concertation Ville/CPAS



## CONTEXTE LOCAL

- 23/11/2023 – Conseil Communal
  - Non approbation
- 11/01/2024 – Comité de Concertation Ville/CPAS
  - Décision de diminuer le fonds de réserve ordinaire de 150.000,00 €
  - Approbation du budget 2024
- 23/01/2024 – Conseil de l'Action Sociale
  - Approbation du budget 2024



## BUDGET 2024

### DEPENSES

- Salaires → indexation de 4% (Bureau Fédéral du Plan)
  - Modification des prévisions par le Bureau du Plan à 2%
- Aide sociale: + 282.103,37€ par rapport à 2022, soit +10,17%

### RECETTES

- Subvention APE → -2,1% par rapport à 2023, quid indexation exceptionnelle reçue en 2023?
- Subvention Maribel → pas d'indexation
- Hébergement → indexation au 01/07/2024
- FSE 2024: 363.857,21 €
- **Intervention communale = 2.679.568,00 € soit 150.000 € de moins qu'en 2022.**





## BUDGET 2024

### RECETTES

	Prestations	Transferts	Dettes	Facturation interne	TOTAL
Compte 2022	3.627.651,07	12.936.503,44	2.168,40	584.726,78	17.151.049,69
MB2 2023	4.175.389,37	14.372.934,60	50.000,00	736.500,00	19.334.823,97
Budget 2024	4.290.762,83	14.213.202,56	30.000,00	699.700,00	19.233.665,39

### DEPENSES

	Personnel	Fonctionnement	Transfert	Dettes	Facturation interne	TOTAL
Compte 2022	9.783.607,64	2.058.761,28	3.674.352,46	941.442,72	584.726,78	17.042.890,88
MB2 2023	11.428.476,35	2.638.143,15	4.188.785,02	931.174,08	736.500,00	19.923.078,60
Budget 2024	12.092.111,50	2.315.980,50	4.145.925,75	925.526,46	699.700,00	20.179.244,21
Evolution BI 2024 / MB2 2023	+5,81%	-12,21%	-1,02%	-0,61%	-5,00%	+1,29%



## BUDGET 2024 – RÉSERVES & PROVISIONS

Intitulé	Dotation prévue au budget de l'exercice N					
	Disponible à la clôture du compte N-2	Disponible présumé à la clôture du compte N-1	Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire	Utilisation prévue au budget de l'exercice N	Solde présumé à la clôture de l'exercice N
Fonds de réserve ordinaire	1.067.116,58	945.578,82	0,00	0,00	945.578,82	0,00
Fonds de réserve extraordinaire	4.466.631,60	4.090.523,43	0,00	0,00	2.849.393,24	1.241.130,19
Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## OBJECTIFS POURSUIVIS

### 1. Garantir un service de qualité et de proximité

- \* Une meilleure information à la population
- \* Maintien des permanences décentralisées et d'aide juridique
- \* Egalité des chances
  - \* RIS : 221 (212)
  - \* ERIS : 45 (42)
  - \* REDI
- \* Logement de qualité
  - \* Allocation loyer
  - \* Prime d'installation
- \* Lutte contre la violence conjugale



## OBJECTIFS POURSUIVIS

### 2. Investir pour une vie digne à chaque âge de la vie

- Soutien tout au long de la vie
  - Fonds de participations sociales = 19.534 €
  - Aides financières = 345.666,58 €
- Une offre de logement décent
  - Amélioration du patrimoine = 60.000 €
- Taxi Social
- Maintenir un haut degré d'exigence dans nos Maisons de Repos
  - Humanitude
  - Tubbe
  - 260.000 €



## OBJECTIFS POURSUIVIS

### 2. Investir pour une vie digne à chaque âge de la vie

- Rompre l'isolement social
- Aide Alimentaire
  - Adultes : 212 (160)
  - Enfants : 134 (105)



## OBJECTIFS POURSUIVIS

### 3. Placer le développement durable au cœur de notre action

- Tri et 0 déchets
- Améliorer la performance énergétique et favoriser la biodiversité
- Sensibiliser la population et lutter contre la précarité énergétique
- Allier développement durable et formation



## OBJECTIFS POURSUIVIS

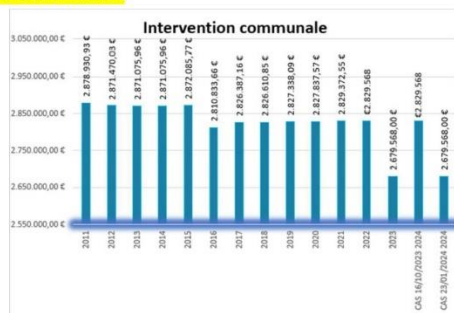
### 4. Favoriser un environnement de travail et valoriser les talents

- Expérience collaborateur renforcé
- Modernisation et informatisation des services
  - 375.000 €
- Lieu de travail convivial et adapté
  - 30.000 €
- Prévention & Bien-Être au travail



## OBJECTIFS POURSUIVIS

### 5. Gestion saine des finances



« Mesdames, Messieurs,

Bonsoir.

Je viens donc enfin vous présenter le budget 2024 du CPAS de Comines-Warneton qui traduit le besoin financier du CPAS pour fonctionner en 2024 et de la volonté des élus de l'Action Sociale d'assurer la continuité des services et des projets lancés précédemment.

Pour rappel, l'établissement de notre budget se base sur plusieurs documents validés par les instances du CPAS et de la Ville : la Déclaration de Politique Sociale et le Plan Stratégique Transversal.

Ces deux documents sont la colonne vertébrale du CPAS de Comines-Warneton durant l'ensemble de la législature. Tous les projets et toutes les actions menées y sont indiqués et nous les déployons suivant le calendrier établi et les projections financières.

A l'heure actuelle, 90% du Plan Stratégique Transversal a été réalisé et je félicite d'ailleurs l'ensemble du personnel du CPAS pour cette réussite.

Dans le cadre de la conception du budget 2024, nous devons prendre en compte également d'autres éléments et injonctions :

- La circulaire budgétaire du ministre des Pouvoirs Locaux ;
- Les recommandations du Collège Echevinal de la Ville de Comines-Warneton, à savoir
  - Respecter les prescrits de la circulaire
  - Dotation communale avec 150.000 euros de moins comme en 2023

- Les besoins établis par le Comité de direction du CPAS afin de fonctionner pour l'ensemble de l'année 2024

Nous présentons donc un budget provisoire au Bureau Permanent avec les caractéristiques suivantes :

- Intégration des prévisions du Plan concernant l'indexation des salaires, et ce conformément à la circulaire budgétaire soit 4% d'indexation.
- Indexation pour les Revenus d'Intégration
- Et une augmentation du montant dédiés aux aides sociales. En effet, on remarque une augmentation des besoins ces derniers mois.
- La subvention exceptionnelle APE reçue en 2023 afin de faire face aux indexations n'est plus assurée pour 2024. Nous ne pouvons donc la comptabiliser
- Il n'est pas prévu d'indexation de la subvention à l'emploi Maribel
- Le forfait INAMI reçu pour nos prises en charge en Maisons de Repos sera également indexé
- Tout comme les frais d'hébergement mais seulement à la date anniversaire soit le 01 juillet 2024
- Intégration du Fonds Social Européen pour notre projet Atelier Pro d'un montant de 363.857,21 euros

La législation prévoit qu'après adoption de ce budget provisoire par le Bureau Permanent, un comité de concertation CPAS/Ville doit se tenir avec pour objet le budget puis un Conseil de l'Action Sociale. Différentes réunions ont eu lieu avant d'aboutir à la présentation du budget 2024 ici ce soir.

Au cours de ces réunions successives, la Directrice Financière ainsi que moi-même avons présenté les grandes lignes du budget 2024 tel que je viens de vous l'expliquer. Au cours de cette réunion, les membres de la délégation de la Ville ont pu poser toutes leurs questions.

Lors des premières réunions, il n'était pas acceptable pour la Ville d'indiquer 4% d'indexation et de mettre à zéro le fonds de réserve ordinaire.

Nous avons donc revu notre copie.

En ce qui concerne l'indexation salariale, le Bureau du Plan ayant revu sa projection à 2% nous avons pu la prévoir ainsi et nous avons maintenu 150.000 euros sur le fonds de réserve ordinaire. Nous avons également reçu une recette exceptionnelle dans le cadre des accords non-marchand entre temps d'un montant de 112.000 €. La dotation communale pouvait être fixée à 2.829.568 € (comme en 2022 et avant).

Suite à la persistance de la Ville, de faire diminuer la dotation de 150.000 €, nous avons donc dû mettre le fonds de réserve ordinaire à 0 pour y parvenir.

Et la délégation de la Ville a accepté ce budget.

Que va faire le CPAS de Comines-Warneton, en 2024, avec ce budget ?

Je vous ai parlé en début d'intervention de la déclaration de politique sociale et du Plan Stratégique Transversal. Je vais donc parcourir avec vous les différents objectifs au regard de ce budget 2024.

Le premier objectif poursuivi par le CPAS dans le cadre de cette législature est de garantir un service de qualité et de proximité. Nous allons donc poursuivre notre mission d'informations à la population, maintenir les permanences décentralisées ainsi que les permanences d'aide juridique.

Nous nous sommes fixé également un objectif d'égalité des chances. Cela passe donc par l'octroi du revenu d'intégration sociale ou l'aide équivalente à ce revenu. On peut constater une augmentation des demandes si l'on compare août 2023 à août 2022.

Nous avons également participé comme CPAS pilote à l'expérience des Budgets de Références lancée par la ministre de l'Intégration Sociale Karine Lalieux, à savoir le projet REDI et qui participe à cette volonté d'égalité des chances.

Un gros travail a été mené ces dernières années sur le logement avec notamment la nouvelle allocation loyer octroyée aux habitants qui sont en attente d'un logement social et qui doivent souvent se loger dans les

*locations hors de prix à Comines-Warneton. Et nous maintenons le dispositif de prime d'installation initié par le Gouvernement Fédéral.*

*Nous poursuivrons également les actions menées en faveur de la lutte contre les violences conjugales vis-à-vis de la population mais également vis-à-vis de notre personnel. Nous faisons d'ailleurs partie du réseau CEASE qui est le réseau belge des employeur.se.s engagé.e.s contre les violences conjugales.*

*Second objectif : Investir pour une vie digne à chaque âge de la vie.*

*Dans ce cadre, nous poursuivrons notre soutien aux familles à travers le Fonds de participation sociales et à travers les différentes aides financières disponibles.*

*Je parlais logement pour les habitants il y a quelques instants mais le CPAS est également propriétaire de plusieurs logements que nous devons maintenir en état. Nous allons consacrer dans le cadre de ce budget, un montant de 60.000 euros pour ce faire.*

*Le CPAS a lancé en 2020 un service de taxi social. Il convient de maintenir ce service qui vient en soutien des autres dispositifs et qui permet à des centaines de personnes de se mouvoir. Nous nous devons de prévoir les crédits nécessaires afin de faire face aux différentes difficultés que nous pourrions rencontrer.*

*Un des objectifs prioritaires de cette législature étant de maintenir un haut degré d'exigence dans nos Maisons de Repos, nous allons poursuivre le déploiement de la philosophie Humanitude sur nos 3 sites, des projets TUBBE sur Warneton et investir pour améliorer le matériel présent dans nos infrastructures à hauteur de 260.000 euros.*

*Nous souhaitons également poursuivre tout le travail mené afin de rompre l'isolement social notamment par la création de l'Atelier Smile. Le CPAS de Comines-Warneton a été l'année dernière le seul CPAS de Wapi à obtenir une reconnaissance pour la création d'un nouvel espace communautaire. Et l'évaluation positive de l'AVIQ, nous permet de poursuivre ce projet en 2024 sous les mêmes conditions.*

*Nous prévoyons également des crédits pour soutenir l'aide alimentaire dont les demandes explosent également.*

*Un autre objectif, et non des moindres, est de placer le développement durable au cœur de l'action des équipes du CPAS. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons remporté l'appel à projets : Objectifs de Développement Durable de la Wallonie ainsi qu'un appel à projets afin de déployer notre stratégie de tri.*

*Nous prévoyons donc des investissements dans du matériel de tri, dans une politique de 0 déchets (politique débutée il y a 5 ans), dans l'amélioration de la performance énergétique notamment en rénovant nos bâtiments comme la Maison des Solidarités et en favorisant la biodiversité. Nous finalisons d'ailleurs la plantation d'une vingtaine d'arbres et arbustes sur nos différentes sites.*

*Nous poursuivrons également nos actions de sensibilisation auprès de la population sur l'énergie et la précarité énergétique à travers nos suivis à domiciles, nos soirées thématiques et le retour de la journée de l'énergie.*

*Dans le cadre de l'atelier PRO et de notre reconnaissance européenne dans le dispositif du Fonds Social Européen et notre reconnaissance en Wallonie Picarde à travers le projet de territoire WAPI2040, nous allions le développement durable avec nos filières de formation (circuit court maraichage, recyclage de meubles, aide-ménagère et Bâtiment.)*

*En interne, puisque l'ensemble des objectifs précédemment présentés étaient à destination de l'externe donc de la population, en interne, notre objectif était et reste de favoriser un environnement de travail et d'attirer et accompagner les talents.*

*Nous finaliserons donc l'ensemble des processus visant à établir une expérience collaborateur renforcé, nous allons moderniser et informatiser davantage les services, finaliser l'extension du centre administratif et nous allons publier les résultats de l'enquête psychosociale menée au sein du CPAS il y a quelques mois et diffuser le plan d'actions qui en découlera.*

*Pour finir, nous nous étions engagés lors des élections à gérer sainement les finances du CPAS. J'avais même été plus loin en garantissant un maintien du montant de l'intervention communale durant 6 ans. Et malgré les différentes crises qui n'étaient pas prévisibles en 2018 soit le COVID et les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'inflation, nous avons maintenu le cap grâce aux efforts de tous les travailleurs du CPAS de Comines-Warneton.*

*Comme vous pouvez le voir sur le graphique, l'intervention communale reste identique depuis 2011 sauf en 2023 lorsqu'en pleine crise inflationniste les élus de cette assemblée avaient voté une baisse de la dotation de 150.000 euros et qu'en 2024, vous allez probablement voter cette même baisse.*

*Comme vous pouvez le constater, le budget 2024 ne prévoit pas de création de nouveau poste, ne prévoit pas d'ouverture de nouveau service mais bien la finalisation de tous les projets lancés ces dernières années. Le budget 2024 tel que présenté ce soir est donc un budget classique, un budget de fonctionnement pour l'ensemble de notre service public local qui vient en aide chaque jour à des centaines et des centaines d'habitants de notre Ville. Un budget de référence.*

*J'en profite en guise de conclusion pour féliciter et remercier les agents du CPAS qui effectuent un travail remarquable d'accompagnement, de prise en charge, d'accueil, de soutien, d'écoute quotidienne en vue d'offrir une vie plus digne aux habitants de Comines-Warneton.*

*Merci ».*

Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, souhaite qu'une nouvelle réunion de concertation Ville-C.P.A.S. soit prochainement organisée en vue d'y présenter les comptes 2023 du C.P.A.S.. Il rappelle également la date butoir du 15.02.2024 pour l'arrêt des comptes provisoires et remercie le Président pour sa présentation.

Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., indique que le Bureau Permanent a arrêté les comptes provisoires lors de sa dernière séance et qu'il y a un mali de 460.000€.

Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, souligne que, d'après ses informations, les chiffres n'ont pas été présentés lors du Bureau Permanent.

Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., rappelle que le Bureau Permanent se déroule à huis clos et que, de facto, l'Échevin SOETE n'est pas en mesure de savoir si les comptes 2023 ont été présentés ou non.

Madame la Présidente sollicite un peu plus de respect de la part du Président du C.P.A.S..

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, estime que le Président du C.P.A.S. n'a pas fait preuve de manque de respect et s'interroge également sur les propos de l'Échevin SOETE concernant les comptes 2023 étant donné le huis clos du Bureau Permanent.

Madame la Présidente rappelle, pour le bon déroulement des débats, qu'il y a lieu de respecter l'ordre de prise de parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu les dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, notamment l'article 112 bis, §1 ;*

*Vu la circulaire budgétaire du 20 juillet 2023 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville Monsieur Christophe COLLIGNON, intitulée « Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région Wallonne pour l'exercice 2024 » – ci-après dénommée « circulaire budgétaire 2024 » ;*

*Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins en sa séance du 11.09.2023 (3<sup>ème</sup> objet) arrêtant des instructions pour l'élaboration du budget 2024 du C.P.A.S. ;*

*Vu l'arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut du 14.12.2023 approuvant la décision de la présente assemblée du 23.11.2023 (2<sup>ème</sup> objet) de ne pas approuver les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S. ;*

*Vu les procès-verbaux de concertation Ville-C.P.A.S. des 17.11.2023 et 11.01.2024 ;*

*Vu la décision du Conseil de l'Action Sociale du 23.01.2024 arrêtant les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du C.P.A.S. ;*

*Attendu que le dossier complet a été réceptionné par les services communaux le 26.01.2024 (cfr. accusé de réception joint au dossier administratif) ;*

*Oùï Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S. en son rapport et explications ;*

*Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;*

*DÉCIDE, à l'unanimité :*

*Article 1. – D'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 du Centre Public d'Action Sociale.*

*Art. 2. – La présente décision sera communiquée à :*

- Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S. ;*
- Monsieur Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province du Hainaut.*

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, précise qu'il sera très attentif aux prises de paroles et estime qu'il y a « deux poids, deux mesures » dans l'assemblée.

Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, rappelle sa demande de présentation des comptes 2023 du C.P.A.S. lors d'une prochaine réunion de concertation Ville-C.P.A.S..

**7<sup>e</sup> objet : Finances communales. Encaisse du Directeur Financier. Situation de caisse au 31.12.2023. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2023.

En date du 29.01.2024 et conformément aux articles L 1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 77 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, le procès-verbal de vérification de la situation de caisse arrêtée au 31.12.2023 a été signé par Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier, et Madame Clémentine VANDENBROUCKE, Échevine-vérificatrice.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces.

Ladite vérification de caisse ne fait l'objet d'aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur Financier arrêtée au 31.12.2023 et décide de classer les documents dans le dossier ad hoc.

**8<sup>e</sup> objet : Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire. Arrêté de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024. Communication.**

Madame la Présidente propose au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale, de prendre acte d'un arrêté daté du 21.12.2023, parvenu le 27.12.2023 à l'Hôtel de Ville, par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2024 de l'Agence de Développement Local, arrêté par le Conseil Communal en sa séance du 06.11.2023 (21<sup>ème</sup> objet).

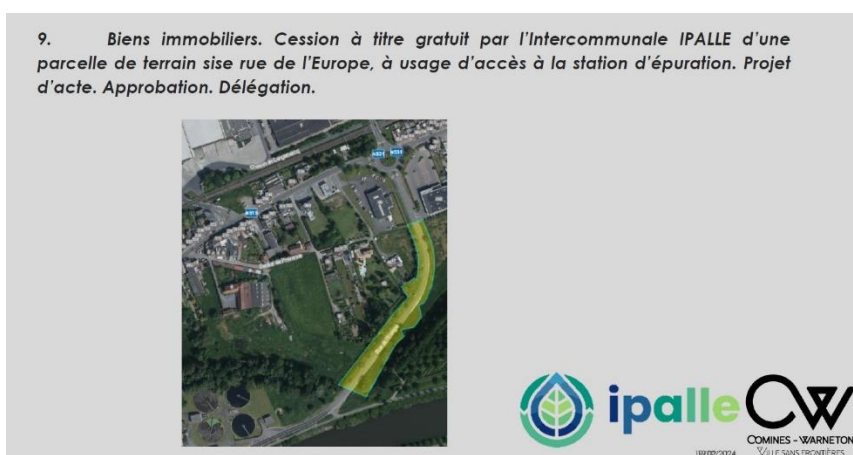
Elle précise que l'autorité de tutelle n'a apporté aucune modification en ce qui concerne les chiffres contenus dans ce budget prévisionnel et a considéré que cette délibération était conforme à la loi et à l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre acte de cet arrêté et de classer ce document au dossier ad hoc.

**9<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, à usage d'accès à la station d'épuration. Projet d'acte. Approbation. Délégation.**

Madame la Présidente propose au Conseil :

- d'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°976K, d'une contenance de 86a 63ca, à usage d'accès à la station d'épuration de cette parcelle ;
- d'accepter cette cession ;
- de donner délégation au Comité d'Acquisition de Mons, pour recevoir et représenter la Ville à l'acte.



Monsieur Philippe MOUTON, Échevin ayant notamment le Territoire et le Patrimoine dans ses attributions, donne quelques explications concernant la voirie susmentionnée et estime qu'il y aura lieu d'y installer de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*



*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L 1122-30 ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en date du 20.12.2023, relatif à la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°976K, d'une contenance de 86a 63ca, à usage d'accès à la station d'épuration de cette parcelle ;*

*Considérant que rien ne s'oppose à ce que la Ville accepte cette cession ;*

*Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;*

*DÉCIDE, à l'unanimité :*

*Article 1. – D'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IPALLE d'une parcelle de terrain sise rue de l'Europe, cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°976K, d'une contenance de 86a 63ca, à usage d'accès à la station d'épuration de cette parcelle.*

*Art. 2. – D'accepter cette cession à titre gratuit.*

*Art. 3. – De donner délégation au Comité d'Acquisition de Mons, pour recevoir et représenter la Ville à l'acte.*

*Art. 4. – De transmettre la présente décision :*

- à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, en triple exemplaire, accompagnée d'un plan de situation et du projet d'acte ;*
- au Comité d'Acquisition de Mons, à l'attention de Madame Marie-Françoise LESPAGNE, Commissaire ;*
- à Monsieur le Directeur Financier ;*
- à Monsieur Dominique LEPLAT, Chef de bureau technique, pour communication aux responsables de secteurs en cas d'interventions futures sur la parcelle concernée.*

**10<sup>e</sup> objet : Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O. à Comines. Régularisation foncière. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil :

- d'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA, dans le cadre d'une régularisation foncière, d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O., cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°361G, pour une contenance de 14a 06ca ;*
- d'accepter cette cession ;*
- de donner délégation au fonctionnaire instrumentant, à savoir Madame Vanessa DURENNE, Commissaire au Comité d'Acquisition de Mons, pour signer l'acte authentique au nom de la Ville ;*
- de dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de cession.*

10. Biens immobiliers. Cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O. à Comines. Régularisation foncière. Projet d'acte. Approbation. Délégation. Décision.



Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L 1122-30 ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu le courriel du 10.01.2024 par lequel le Comité d'Acquisition de Mons signale être mandaté par l'Intercommunale IDETA en vue d'une régularisation foncière concernant la voirie dénommée « Avenue de la S.I.D.E.H.O. », cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°361G, pour une contenance de 14a 06ca ;

Vu le projet d'acte transmis à cette même date par ledit Comité, prévoyant la cession à titre gratuit de cette parcelle ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que la Ville accepte cette cession ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1. – D'approuver le projet d'acte transmis par le Comité d'Acquisition de Mons en vue de la cession à titre gratuit par l'Intercommunale IDETA, dans le cadre d'une régularisation foncière, d'une parcelle de terrain sise Avenue de la S.I.D.E.H.O., cadastrée 1<sup>ère</sup> division, section C, n°361G, pour une contenance de 14a 06ca.

Art. 2. – D'accepter cette cession à titre gratuit.

Art. 3. – De donner délégation au fonctionnaire instrumentant, à savoir Madame Vanessa DURENNE, Commissaire au Comité d'Acquisition de Mons, pour signer l'acte authentique au nom de la Ville.

Art. 4. – De dispenser l'Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de cession.

Art. 5. – De transmettre la présente décision :

- à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, en triple exemplaire, accompagnée d'un plan de situation et du projet d'acte ;
- à Monsieur le Directeur Financier ;

- à Monsieur Dominique LEPLAT, Chef de bureau technique, pour communication aux responsables de secteurs en cas d'interventions futures sur la parcelle concernée.

**11<sup>e</sup> objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8621 au nom de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre. Aménagement d'un parc public dans une zone humide et création de chemins circulatoires en dolomie, d'un espace pique-nique et mise en place d'un pré fleuri, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet. Modification de la voirie. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de l'aménagement d'un parc public dans une zone humide et la création de chemins circulatoires en dolomie, d'un espace pique-nique et de mise en place d'un pré fleuri, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet, au nom de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre.

Le projet consiste à créer des cheminements piétons qui desserviront les nouveaux aménagements du parc et créeront de nouvelles connexions inter-quartiers. Ces nouvelles liaisons piétonnes se raccrocheront à des cheminements cyclo-piétons existants et à quelques rues à sens unique.

La création de ces voiries renforcera le maillage doux déjà existant au Bizet.



Monsieur Philippe MOUTON, Échevin ayant notamment le Territoire et le Patrimoine dans ses attributions, donne quelques éléments d'explications sur le projet et souligne l'accord unanime émis par la C.C.A.T.M. sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation notamment les articles L 1122-30 et L 1122-31 ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Vu le décret relatif à la voirie communale du 06.02.2014 ;*

*Vu le Code du Développement Territorial, ci-après le Code ;*

*Vu la demande de modification de la voirie communale consistant en la création de cheminements piétons publics dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n°8621 émanant de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre,*

relative à l'aménagement d'un parc public dans une zone humide, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet, cadastré 4<sup>ème</sup> division, section D n°425K, 426D, 428A, 429B, 432K ;

Considérant qu'une enquête publique a été effectuée sur la demande précitée conformément à la réglementation en vigueur en la matière du 02.01.2024 au 31.01.2024 inclus et que trois réclamations écrites ont été introduites ; que les remarques relatives à la création de chemins publics peuvent être résumées comme suit :

- il existe déjà des chemins, sentiers, parcs, lieux de promenade au Bizet, pourquoi en créer des nouveaux sur des terres agricoles et prairies naturelles ? ;
- il serait bien d'entretenir convenablement les endroits de promenade qui existent déjà ;
- il y a déjà des déjections canines à chaque mètre parcourus sur les chemins existants, il n'est pas utile d'en rajouter ; est-ce que des distributeurs de sacs à déjections canines et poubelles spécifiques seront placées aux endroits stratégiques ? ;

Vu le motif de l'enquête publique : modification de la voirie communale en application de l'article 11 du Décret relatif à la voirie communale du 06.02.2014 ;

Considérant que la voirie sera modifiée de la manière suivante : le projet consiste plus précisément à créer des cheminements piétons qui desserviront les nouveaux aménagements du parc et créeront de nouvelles connexions inter-quartiers ; que ces nouvelles liaisons piétonnes se raccrocheront à des cheminements cyclo-piétons existants et à quelques rues à sens unique ;

Considérant que la création de ces voiries renforcera le maillage doux déjà existant au Bizet ;

Considérant que les cheminements auront des largeurs de 1,50m à 2,50m et seront soit en caillebotis en bois, soit en dolomie, soit en pavés-béton confortables pour les personnes à mobilité réduite, avec des pentes adaptées ;

Considérant que les caillebotis en bois seront équipés de bordures de protection pour éviter les chutes des personnes en chaise roulante ;

Considérant que du mobilier urbain (bancs, poubelles et signalétiques) est prévu le long des cheminements sans en obstruer le passage pour le confort des usagers et la collecte des déchets par les services communaux ;

Considérant que les nouveaux chemins ne seront pas agrémentés d'un éclairage afin de préserver la vie de la faune et de la flore du parc ; que l'éclairage des chemins existants en périphérie est maintenu pour continuer de sécuriser le passage inter-quartiers une fois la nuit tombée ;

Considérant, au vu des éléments précités, que le projet se justifie eu égard aux compétences dévolues à la commune en matière de propreté, de salubrité, de sûreté, de tranquillité, de convivialité et de commodité du passage dans les espaces publics ;

Considérant que toutes les nouvelles liaisons piétonnes et leurs équipements seront réalisés sur le domaine communal ; que l'ensemble appartiendra à la Ville ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de voirie indépendamment de la décision portant sur la demande de permis d'urbanisme ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1. – La demande de modification de la voirie communale consistant en la création de cheminements piétons publics dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n°8621 émanant de Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK, Bourgmestre,

relative à l'aménagement d'un parc public dans une zone humide, rue des Jeunes Mariés à 7783 Le Bizet, cadastré 4<sup>ème</sup> division, section D n°425K, 426D, 428A, 429B, 432K est octroyée.

Art. 2. – La présente décision sera communiquée en :

- 3 exemplaires à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ;
- 1 exemplaire à la Ville de Comines-Warneton, représentée par Madame Alice LEEUWERCK ;
- 1 exemplaire au Département de l'Aménagement du territoire, Direction Hainaut I ;
- 1 exemplaire aux propriétaires des biens repris dans un rayon de 50 mètres autour du projet ;
- 1 exemplaire, à l'Administration du Cadastre.

**11<sup>e</sup> objet a: Charroi communal. Vente, via la plateforme Auctelia, d'un tracteur CASE Puma 310. Approbation. Affectation du produit de la vente. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil :

- de procéder à la vente, via la plateforme Auctelia, d'un tracteur CASE Puma 310 pour un montant de 33.000,00 € ;
- d'affecter le produit de cette vente à l'alimentation du fonds de réserve extraordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L 1222-1 ;*

*Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;*

*Considérant que la Ville est propriétaire d'un tracteur CASE Puma 310, mis en circulation en 2011 et totalisant 5.765 heures de travail ;*

*Considérant que ce tracteur n'a plus d'utilité au service technique communal ;*

*Qu'il a dès lors été décidé de procéder à sa vente, par le biais de la plateforme d'enchères Auctelia ;*

*Vu la convention de mandat de vente n° COM-CM-20231016 transmise par Auctelia, relative à la vente de ce tracteur au prix de 33.000 € ;*

*Considérant que le prix de réserve avait été fixé à 30.000 € ;*

*Que rien ne s'oppose dès lors à approuver la convention de mandat de vente susvisée ;*

*Attendu qu'il y a lieu de prévoir les crédits ad hoc lors de la prochaine modification budgétaire aux articles suivants : en dépenses : 060/955-51 et en recettes : 421/773.98 ;*

*Attendu que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément aux dispositions de l'article L 1124-40, §1, 3° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis de légalité du Directeur Financier a été sollicité, en urgence, en date du 19.02.2024 et remis en date du 19.02.2024 (avis n°8-2024) ;*

*Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;*

*DÉCIDE, à l'unanimité :*

Article 1. – De vendre, par le biais de la plateforme Auctelia, le tracteur CASE Puma mis en circulation en 2011 et totalisant 5.765 heures de travail, pour le prix de 33.000 €.

Art. 2. – D'approuver la convention de mandat de vente n°COM-CM-20231016 transmise par Auctelia, relative à la vente du tracteur CASE Puma au prix de 33.000 €.

Art. 3. – D'affecter le produit de cette vente à l'alimentation du fonds de réserve extraordinaire.

Art. 4. – De charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente délibération, notamment en prévoyant les crédits ad hoc lors de la prochaine modification budgétaire.

Art. 5. – De transmettre la présente décision :

- à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ;
- à Monsieur Régis DUMORTIER, Directeur Financier ;
- à la plateforme Auctelia ;
- au service technique communal, Monsieur Jean BOURDOUXHE.

**11<sup>e</sup> objet b: Élections législatives, régionales et européennes du 09 juin 2024 – Marché-cadre S.P.F. Intérieur relatif à des fournitures et services. Déclaration d'intention et d'adhésion à la centrale d'achat. Décision du Collège Échevinal du 19.02.2024 (74<sup>ème</sup> objet). Ratification. Décision.**

Madame la Présidente propose au Conseil de ratifier la décision du Collège Échevinal du 19.02.2024 (74<sup>ème</sup> objet) d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le S.P.F. Intérieur relative à la fourniture de matériel pour les élections à venir et notamment les urnes et les isoloirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

*LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;*

*Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier sa quatrième partie ;*

*Vu le Code électoral ;*

*Vu la loi du 23.03.1989 relative à l'élection du Parlement Européen ;*

*Vu la loi du 16.07.1993 relative à l'élection du Parlement Wallon et du Parlement Flamand ;*

*Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 6° et 7° et 47 ;*

*Vu l'Arrêté royal du 30.10.2022 relatif au matériel à utiliser lors des élections de la Chambre des représentants, du Parlement européen ou des Parlements de communauté et de région et notamment en son chapitre 3 relatif aux isoloirs, pour lesquels les dimensions ont été modifiées ;*

*Attendu que le parc d'isoloirs actuel ne répond plus aux normes prescrites par l'Arrêté royal du 30.10.2022 ;*

*Considérant ces modifications de dimensions ;*

*Considérant qu'en plus le matériel actuel en usage depuis de nombreuses décennies, marque des signes de vétusté avancée, aussi bien pour le parc d'isoloirs que pour les urnes ;*

*Vu les nouvelles prescriptions en matière électorale et la vétusté du matériel ;*

*Attendu qu'il s'indique de renouveler les isoloirs et les urnes pour les élections de juin 2024 et suivantes ;*

Vu la centrale d'achat constituée par le S.P.F. Intérieur ayant pour objet de mettre en place dans chaque province un accord-cadre relatif à des fournitures/prestations en rapport avec les élections du 09.06.2024 portant la référence ELECT 2/2023 ;

Considérant que le lot 9 de ce marché relatif à la Province de Hainaut a été attribué à la société VANDEN BROELE ;

Vu le mail du 09.02.2024 émanant du S.P.F. Intérieur, indiquant que chaque commune peut adhérer au marché de référence ELECT 2/2023 ;

Attendu que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus aux dépenses du service ordinaire à l'article budgétaire 10401/12348.2024 ;

Vu le dossier administratif joint en annexe ;

Vu la décision du Collège Échevinal du 19.02.2024 (74<sup>ème</sup> objet) relative :

- à l'adhésion à la centrale d'achat mise en place par le S.P.F. Intérieur portant la référence ELECT 2/2023 et à la ratification de la présente décision par le Conseil Communal lors de sa plus proche séance ;
- à la transmission par le service Élections de la présente décision, pour information, à Monsieur le Directeur Financier et, pour suites voulues, au service Comptabilité ;

Attendu qu'il convient de faire ratifier ladite décision par la présente assemblée ;

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1. – De ratifier la décision du Collège Échevinal du 19.02.2024 (74<sup>ème</sup> objet) relative :

- à l'adhésion à la centrale d'achat mise en place par le S.P.F. Intérieur portant la référence ELECT 2/2023 et à la ratification de la présente décision par le Conseil Communal lors de sa plus proche séance ;
- à la transmission par le service Élections de la présente décision, pour information, à Monsieur le Directeur Financier et, pour suites voulues, au service Comptabilité.

Art. 2. - La présente décision sera communiquée :

- à Monsieur le Gouverneur de Province de Hainaut ;
- au S.P.F. Intérieur ;
- à Monsieur le Directeur Financier ;
- au service Comptabilité.

### **HUIS CLOS**

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 22.35 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER

A. LEEUWERCK.